



ACCOMPAGNEMENT VAE

CFPPA UFA DES FLANDRES



Objectifs

Obtenir un diplôme relevant du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par le biais de la VAE.

Accès à deux catégories de certifications

1. Diplômes de niveau 3 au niveau 5 :
 - du CAPA au BTSA
 - Certificats de Spécialisation
 - Titres Professionnels

2. Certificats de Qualifications Professionnelles

Contacts

Mme Rousseau

CFPPA-UFA des Flandres
Lomme-Dunkerque

florence.rousseau@educagri.fr

www.eplefpadesflandres.fr

Conditions et procédures d'inscription

- **Public concerné** : tout public répondant aux conditions d'accès à la VAE
- **Les conditions** : justifier d'au moins 1 an, soit 1607 heures d'activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec la certification visée
- **Inscription** : contacter Mme Rousseau par mail florence.rousseau@educagri.fr ou au 03 20 93 47 06 pour l'évaluation de votre situation par rapport aux conditions d'accès, l'aide au choix du diplôme et à la réalisation du dossier de recevabilité

Prise en charge

Le Conseil Régional, Pôle Emploi financent l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés en contrat aidé, transfrontaliers et bénévoles,

- **Autres statuts** : Salariés, entrepreneurs
- Possibilité de prise en charge par l'OPCO (opérateur de compétences) : OCAPAT, VIVEA... Possibilité de mobiliser le CPF
- Transition Pro

Prestation

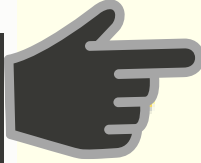
- Aide à la recevabilité
- Accompagnement du candidat pour l'élaboration du dossier de validation. Aide au choix des activités à expliciter, Aide méthodologique à la constitution du dossier
- Préparation à l'entretien avec le jury
- Entretien post-jury

Moyens mis à disposition

- Prestation personnalisée de 10 à 24 heures selon les financeurs.
- Entretiens individuels ou collectif
- Accompagnement réalisé par des experts VAE du CFPPA (centre bénéficiant d'une habilitation par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et d'une labellisation du Conseil Régional)

Les Étapes de la Démarche VAE du Ministère de l'Agriculture

ÉTAPE 1



- Etude de la faisabilité (nature et durée des activités)
- Vérification des pièces justificatives
- Aide au choix de la certification
- Aide à la constitution du livret 1
- Envoi du dossier à la DRAAF de Lille (autorité académique)

La DRAAF notifie votre inscription

- Des financements sont possibles (OPCO, Pôle Emploi, CPF, Transition Pro, ...) pour l'accompagnement à l'élaboration du dossier

ÉTAPE 2



- Présentation du livret 2
- Aide au choix des activités significatives
- Aide méthodologique à la réalisation du dossier de validation
- Préparation au jury
- Dépôt du dossier à la DRAAF

ÉTAPE 3



- Entretien avec le jury VAE (sur la base du dossier)

- Compléments de formation ou d'expérience professionnelle proposés par le jury.
- Dépôt du dossier complémentaire
- Blocs de compétences acquis

Validation Partielle

Validation Totale

Non Validation



Validation Partielle

2ème Jury VAE

Validation Totale

OBTENTION DU DIPLOME